L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX: Rue de Chartres, No 73. — NOUVELLE-ORLEANS, VENDREDI MATIN, 7 MAI 1869. — 42e année—Vol. XLII.

DUFOUR & LIMET, [illegible]

NOUVELLE-ORLEANS.
VENDREDI MATIN, 7 MAI.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.
Pour les détails, voir aux annonces.

Par le Shérif, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale—Un lot de terre situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Peters, ou Delta, Bienville, Douane et Clinton, face à la rue Peters, avec un commis en briques à trois étages. Aussi la moitié indivise de deux terrains situés dans le Premier District, dans l'îlet borné par les rues Poydras, St Jean ou du Bassin, Lafayette et St Pierre ou Franklin, avec les bâtisses qui s'y trouvent. Une portion de terre près d[illegible], avec les bâtisses qui s'y trouvent. Aussi, deux terrains situés dans le Premier District, dans l'îlet borné par les rues Calliope, Magnolia, Euphrosine et Clara. Aussi, une portion de terre dans le Premier District, dans l'îlet borné par les rues Tchoupitoulas, Julia, Foucher et St Joseph, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent. Et un terrain dans le Deuxième District, face à la rue Prieur, entre Hôpital et Quartier, avec toutes les bâtisses qui s'y trouvent.

Par Joseph Mo's, à midi, à la Bourse d'Encan St Charles—l'habitation "Fairview", située dans la paroisse St Charles, dans cet Etat, sur la rive droite du fleuve Mississippi, à environ dix-huit milles en-dessous de la ville de la Nouvelle-Orléans. Voir l'annonce pour les détails.

Par J. Dejan, Jr, vente régulière de meubles, pianos et meubles de bureau—au coin des rues Gravier et Carondelet.

Par S. Gaiennié, coin Passage de la Bourse et Bienville—linge de ménage et de table, un lot de meubles, &c.

Par Louis Stern & Bros, aux Nos 33 de la rue des Magasins et 94 de la rue Gravier—[illegible] caisses, bottes, souliers et brodequins.

Par D. E. Murphy, coin Notre Dame et Tchoupitoulas—[illegible], jambons.

Achetez vos confectionnés et chocolat chez M. Ernest Turpin, 63, Vieille-Levée.

ESSAYEZ LES CIGARES DE GEORGE ALCES, 135........Rue des Remparts........135

ATTENTION!

Propriétés améliorées et vacantes, de valeur, à l'encan, par le shérif.

Nous appelons l'attention publique sur les ventes à l'encan qui auront lieu aujourd'hui, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, par le ministère du shérif. Ces ventes comprennent:

1o Un terrain, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé rues S. Joseph et Foucher, Premier District.

2o Deux terrains situés rue Calliope, entre celles Clara et Magnolia, même District.

3o Deux terrains, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés rue Poydras, entre celles St Jean ou du Bassin et St Pierre, l'un desquels forme l'angle de la rue St Jean ou du Bassin, même District.

4o Une portion de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, située dans l'îlet borné par les rues Poydras, Lafayette, St Jean ou du Bassin et St Pierre, même District.

5o Un terrain, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé rue Peters, entre celles Bienville et de la Douane, Deuxième District.

6o Et un terrain, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé rue Prieur, entre celles de l'Hôpital et du Quartier, même District.

Pour les détails et les conditions, voir aux annonces. On peut voir les plans maintenant exposés à la Bourse.

Grande Convention Commerciale,

LA BARRE DU MISSISSIPPI.

La grande vallée du Mississipi qui comprend la plus fertile région de l'Amérique du Nord et qui renferme des richesses minérales et métallurgiques incalculables, est appelée à prendre un essor dont nous pouvons à peine nous faire une idée. Elle peut facilement nourrir deux cent millions d'habitants lorsque toutes les terres qui bordent le grand fleuve ou ses nombreux affluents seront mises en culture. Actuellement, la population qui habite cette vallée peut être évaluée à un tiers de la population totale de l'Union, et la somme totale de ses produits représente une proportion encore plus grande.

On peut facilement concevoir à quel immense mouvement maritime et commercial pourront donner naissance l'accroissement rapide de la population et l'augmentation plus rapide encore des produits de la vallée. Or, un des éléments essentiels de cet essor, c'est la facilité des communications fluviales et maritimes. On aura beau multiplier les voies ferrées, ces voies ne seront que les auxiliaires des grandes artères fluviales et de cette grandissime route du monde commercial qu'on appelle la mer. Cela se comprend facilement quand on songe qu'un seul bâtiment de rivière ou de mer peut transporter à la fois la quantité de produits que dix trains peuvent à peine porter.

Tout ce qui concerne l'amélioration de la navigation des cours d'eau qui sillonnent la vallée, intéresse donc à un haut degré le commerce de toutes les villes riveraines de ces cours d'eau. Mais la question vitale par excellence pour cette navigation, c'est celle de l'embouchure du Mississipi. C'est là qu'est la clef qui peut fermer ou ouvrir, ou tenir seulement entrebâillée, la porte de communication entre la vallée et le monde entier. Que la barre puisse être franchie par des navires du plus fort tonnage, et le Mississipi verra bientôt flotter par milliers sur ses eaux tous les pavillons du globe, et alors les produits de l'Europe, de l'Asie, de l'Afrique, de l'Océanie et de l'Amérique du Sud viendront librement s'échanger aux quais de la Nouvelle-Orléans contre les produits agricoles, industriels et minéraux des vingt ou vingt Etats de la fertile vallée que baigne le Père des Eaux et ses tributaires.

La nature a placé à l'embouchure de tous les fleuves une obstruction qui est peut-être, dans un sens, une protection contre la mer, mais qui, d'un autre côté, présente un sérieux obstacle à la libre entrée et à la libre sortie des navires. Il s'agit sur d'enlever l'obstacle sans rien compromettre. La science qui a accompli tant de prodiges, ne saurait reculer devant ce problème, dont la solution sera une source si féconde de richesses.

Notre chambre de commerce qui, depuis quelque temps, déploie un grand zèle dans l'étude de toutes les questions qui intéressent la prospérité de la Nouvelle-Orléans, vient encore de prendre, au sujet de la barre du Mississipi, une initiative dont nous la félicitons hautement.

A la date du 4 mai elle a adopté la résolution suivante:

Résolu, Qu'une convention commerciale aura lieu le 24 courant, dans cette ville, sous les auspices de la chambre de commerce, pour examiner les moyens les plus prompts et les plus efficaces d'enlever les obstructions à l'embouchure du fleuve Mississipi, et de s'occuper de l'amélioration de la navigation des rivières du Sud et de l'Ouest, et de conférer sur tous les sujets qui touchent aux intérêts communs du Sud, de l'Ouest et du Nord-Ouest; qu'une invitation sera adressée aux chambres de commerce de Chicago et d'autres villes riveraines des lacs, et aux différentes villes sur le Mississipi et l'Ohio et leurs tributaires pour qu'elles envoient des délégués à la convention, et qu'un comité de vingt membres sera nommé par le président de la chambre pour prendre les arrangements nécessaires afin de mettre à exécution ces résolutions.

Une circulaire contenant la résolution qui précède et diverses informations, a déjà été préparée par le comité que préside le général Cyrus Bussey et qui se compose des citoyens dont les noms suivent:

Messrs. C. E. Slaybeck, Charles Briggs, Jos. Ellison, F. J. Prudhomme, H. M. Summers, T. Bailey Blanchard, W. M. Barwell, Julius Valrie, S. B. Newman, Wm. M. Abbott, J. F. Casey, T. L. Macon, Harry T. Hays, W. S. Pike, Marshall J. Smith, W. B. Schmidt, E. A. Tyler, Jno. West et Williamson Smith.

Le comité, en adressant des invitations aux diverses chambres de commerce des villes de la vallée, leur a suggéré de nommer deux délégués pour chaque centaine de membres. Les villes qui n'ont pas de chambre de commerce sont invitées à nommer quatre délégués à raison de cinq mille habitants. Tous ces délégués, se réunissant ici le 24 mai, formeront la grande convention commerciale de la vallée. Tous les intérêts s'y trouveront représentés, et nous ne doutons pas que de la discussion qui s'ouvrira sur la navigation et le commerce de cette partie de l'Union, il ne surgisse plus d'une idée heureuse.

Nous suivrons avec intérêt les travaux de cette convention et nous apporterons à l'œuvre qui est le but principal de la réunion le concours de nos faibles efforts.

Compagnie d'Assurance du Hope.—Nous publions dans nos colonnes le compte-rendu annuel de cette Compagnie d'Assurance. Il appert que le montant des primes pendant l'année a été de $215,493 94. Les profits s'élèvent à $125,266 ont été ainsi répartis: $[illegible] pour [illegible] non terminés au 30 avril, $[illegible] au fonds de réserve et $[illegible] comme dividende de [illegible] pour cent comptant. L'actif de la compagnie est de $355,380 69. Nous félicitons le président et la direction de la prospérité croissante de la compagnie. M. H. Peychaud, président, a pour le seconder un habile auxiliaire en M. Louis Barnett, secrétaire de la compagnie du Hope.

Compagnie d'Assurance mutuelle des Marchands.—Nous avons omis de mentionner qu'à une réunion des directeurs de cette Compagnie, tenue le 3 mai, M. Paul Fourchy avait été réélu Président à l'unanimité. On trouvera dans un avis signé de M. G. W. Nott, secrétaire, les noms des directeurs pour l'année courante.

Chemises.—La lingerie est l'article le plus important de la toilette masculine, et il n'y a pas d'homme bien mis sans belle linge. L'élégance américaine est, sous ce rapport, encore bien en retard, et les chemises françaises l'emportent de beaucoup comme qualité, comme goût et comme élégance sur les chemises américaines. On trouvera, en ce moment, chez MM. Lion et Pinsard, rue du Canal, 151 et 153, un très bel assortiment de chemises françaises de cet genre et nous appelons l'attention de nos lecteurs sur les prix indiqués dans leur annonce. 5 et 7

Les départs pour l'Europe.—Les chaleurs ont donné le signal des départs. Un grand nombre de nos concitoyens quittent chaque jour la Nouvelle-Orléans pour le Nord ou pour l'Europe, quelques uns appelés par leurs affaires, d'autres allant chercher simplement un peu de repos. Samedi prochain, notre voisin et ami, M. Alexander Marks, chef de l'importante maison d'encan Hoffman, Marks & Co, de la rue de Chartres, doit partir pour aller faire un tour en Europe. Nous comptons qu'il reviendra entièrement reposé de ses fatigues et prêt à recommencer avec une nouvelle vigueur la prochaine saison d'affaires.

Théatre de l'Opéra.—La représentation d'hier soir, au bénéfice de Mme Cambier, avait attiré une foule considérable. La salle était comble et la gracieuse bénéficiaire a reçu un accueil digne d'elle et digne du public de la Nlle-Orléans. Pluie de bouquets, corbeilles de fleurs, couronnes et cadeaux riches et de bon goût, ont témoigné des nombreuses sympathies que l'éminente prima-donna compte dans le public orléanais. Au moment où nous écrivons, la représentation de l'*Africaine* continue et nous nous réservons d'en rendre compte dans notre prochaine revue avec l'assurance de pouvoir dire que le succès de la bénéficiaire a été complet dans le rôle de Sélika.

Ce soir, la troupe italienne donne *Il Trovatore*, grand opéra de Verdi. M. Brignoli remplira le rôle de Manrique, Mlle Durand celui de Léonor, M. Petrilli celui du comte de Luna. Deux artistes de la troupe française contribueront à cette représentation, Mlle Bourgeois dans le rôle d'Azucena, M. Van Huffen dans celui de Fernan.

Revue Européenne.

Nos dernières dates de Paris par la malle sont du 16 avril.

La question des chemins de fer belge n'avait pas encore été réglée. Nous lisons à ce sujet dans la *Patrie*:

Nous sommes en mesure de donner un renseignement définitif au sujet du projet rédigé par M. Frère-Orban.

Les traités primitifs permettaient à l'Est français ou d'acquérir la propriété des chemins de fer belges, ou de prendre à bail le droit d'exploitation. Le projet de M. Frère modifie complètement la situation et il réduit les arrangements à intervenir entre les trois Compagnies à une simple *convention de service* destinée à régler les intérêts communs, tels que les questions de tarif, de matériel, de transit et autres du même genre.

Les deux Compagnies belges conserveraient, dans le projet de M. Frère, leur entière autonomie, et le gouvernement belge s'en réserverait d'une manière absolue la police et la surveillance. Il reste à savoir quelles propositions le gouvernement français entendra maintenir en face du plan belge, qui s'éloigne sensiblement de l'ensemble d'idées qui avaient paru prévaloir dans les premiers pourparlers.

Le projet de M. Frère ne rentre pas dans le cadre primitivement tracé, et il ne paraît pas, au premier abord, pouvoir satisfaire les intérêts des campagnes, qui, dès le principe, ont regardé comme insuffisant un arrangement de même nature proposé dès l'origine.

Quoi qu'il en soit, les rapports entre M. Frère et le gouvernement français continuent à être excellents, et le rapprochement moral qui s'est opéré entre les deux pays est déjà un fait très heureux.

On lit dans le *Journal des Débats*:

"La presse étrangère constate l'heureux effet produit par les déclarations pacifiques de M. de La Valette. Hier, c'étaient les journaux anglais qui se félicitaient de voir le gouvernement français donner des gages de sécurité à l'Europe; les journaux allemands tiennent aujourd'hui le même langage. A Vienne comme à Berlin, l'impression a été excellente; la *Gazette de l'Allemagne du Nord* voit dans les paroles de M. de La Valette un heureux présage qui permet d'espérer une longue période de paix. Ces paroles sont venues d'autant plus à propos, dit l'*Indépendance belge*, et elles ont été d'autant plus remarquées que "des sentiments tout différents avaient paru animer la veille une autre Assemblée où la pensée du chef de l'Etat est plus incontestablement représentée que celle du pays, et où les plus forts y tournent vers l'avenir.... Les déclarations de M. de la Valette, ajoute la feuille belge, indépendamment de leurs mérites propres, ont eu ainsi la bonne fortune de réagir contre les ébullitions du Sénat; ce contraste de l'accueil fait au Luxembourg aux doctrines anti-belliqueuses de M. Michel Chevallier et de l'approbation unanime qu'ont rencontrée au Corps législatif les paroles de paix du ministre des affaires étrangères a donné à cette réaction salutaire plus de force encore, sans compter qu'il renferme, pour le gouvernement, un enseignement qui, on est en droit de l'espérer, ne sera pas méconnu."

Au Corps législatif, la discussion du budget de la guerre a donné lieu qu'à de minces escarmouches.

L'opposition avait présenté sur ce ministère deux amendements radicaux, le premier tendant à réduire à deux cent mille hommes l'effectif de l'armée active, le deuxième demandant la suppression de la garde impériale.

Les députés de la gauche ont pensé sans doute qu'ils s'étaient suffisamment expliqués à cet égard dans la discussion générale, car le premier amendement a été pour ainsi dire abandonné, et le deuxième assez mollement soutenu.

M. Garnier Pagès, pensant combattre sur la réduction d'effectif, s'est borné à demander au ministre de la guerre si le nombre des hommes présents au drapeau dépasserait 400,000 pendant l'année courante. Le maréchal Niel a répondu qu'à l'heure actuelle la France n'entretenait pas plus de 398,000 hommes, et que rien ne faisait prévoir une augmentation de ce nombre.

Au sujet de la garde impériale, il y a eu une bouche de discussion. M. Niel a répondu à quelques observations qu'avaient fait entendre MM. Carnot et Pelletan. Le maréchal n'a point semblé animé d'un zèle bien robuste en l'utilité de la garde comme corps d'élite.

Une discussion sur l'Algérie, très bien engagée par M. Jules Favre, a donné lieu à M. le ministre de la guerre de réplique [illegible] tous sur la nécessité du régime militaire et les vertus des bureaux arabes.

C'est M. le Hon qui avait pris l'initiative d'un amendement tendant à transformer d'une manière radicale le régime de l'Algérie. M. le Hon était bien placé pour parler, ayant déjà séjourné dans ce pays. Par dernier, dans le volume pour y procéder à une enquête; mais, au moment où il allait parler, la grâce ministérielle a opéré sur lui et l'a fermé la bouche.

Au Sénat dès les amendements relatifs aux pensions des veuves, M. le [illegible] de la République et du premier Empire, délibéré par le conseil d'Etat, à la suite de la lettre de l'empereur à M. Mocquart. D'après ce projet auront droit, en cas d'insuffisance de ressources personnelles, à la pension de 250 fr. tous les sous-officiers et soldats ayant ou servi deux ans, ou fait deux campagnes, ou bien reçu une blessure grave constatée par les états de service. La caisse des dépôts et consignations, chargée de faire les avances, recevra, jusqu'à complet remboursement, à partir du 12 août 1869 les 2,700,000 fr. actuellement inscrits au budget pour secours aux anciens militaires du premier Empire, à partir du 1er janvier 1870, une somme annuelle de 268,000 fr. Un journal officieux a évalué à 40,000 le nombre des individus qui vont être appelés à bénéficier de ces dispositions.

Il a suffi d'une séance au Sénat pour discuter la loi relative aux traités conclus entre la ville de Paris et la Crédit foncier. On avait parlé de velléités opposantes, de vives critiques à formuler par le groupe des *jeunes*, d'une nouvelle intervention de M. de Maupas. Silence complet de la part de tous ces prétendus mécontents: les défenseurs de M. Haussmann, y compris M. Haussmann lui-même, ont pris seuls la parole, et, au certain final, la loi a été adoptée par 110 voix contre une. L'auteur de cette protestation unique et muette est le cardinal Mathieu.

La guerre a éclaté entre la *Liberté* et le *Siècle* à propos de M. Emile Ollivier, que soutient le premier de ces journaux et que le second malmène terriblement. L'*Opinion nationale* se joint à la *Liberté* pour défendre l'ancien républicain rallié à l'Empire. A propos de la scission entre l'*Opinion nationale* et le *Siècle*, le *Progrès de Lyon* s'exprime ainsi:

"Cette rupture, à la veille des élections de 1869, de deux journaux qui, obéissant jadis au même mot d'ordre, ont exercé une influence si prépondérante sur les élections parisiennes de 1863, est un fait plein d'enseignements pour les esprits politiques. Nous le considérons, pour notre part, comme une preuve non équivoque des progrès de l'esprit public depuis les dernières élections générales, et du triomphe définitif du principe de la liberté électorale contre les pratiques autoritaires de ces comités directeurs, qui prétendaient régenter le suffrage universel, et lui imposer leurs hommes avec leur volonté."

M. Robert Mitchell a publié dans la *Patrie* un article très agressif contre le *Siècle*. La *Liberté* assure que M. Anatole de la Forge, un des rédacteurs du *Siècle*, a envoyé deux témoins à M. Mitchell pour lui demander réparation.

Les sortes espagnoles continuent la discussion du projet de constitution. M. Emilio Castelar, l'éminent orateur républicain, paraît avoir obtenu un succès marqué en réfutant les opinions catholico-absolutistes du chanoine Monterola.

La situation ne s'est d'ailleurs pas modifiée depuis ces derniers jours. On continue à parler d'un directoire. Prim, assure-t-on, négocierait une entente avec le parti républicain, auquel on offrirait une place dans le futur pouvoir exécutif. M. Figueras aurait, en ce cas, l'un des directeurs.

L'Espagnol continue chaque jour à démontrer que le régime qui l'a dépouillé de la mutilation. République de fait depuis la révolution de septembre, elle demeurera définitivement républicaine.

De Lisbonne, on annonce mystérieusement que le bruit court d'une prochaine révolution militaire qui serait en voie de préparation, et dont le gouvernement surveillerait attentivement les symptômes avant-coureurs. On agit d'unir le Portugal, tant par suite du [illegible] financières qu'à cause du décret par lequel la loi électorale a été modifiée sans l'assentiment du pouvoir législatif.

Au moment même où viennent d'être apaisés les troubles du Borinage, en Belgique, une grève encore plus sérieuse a éclaté sur un autre point, dans les centres houillers de Seraing. Les ouvriers paraissent s'être portés à des graves excès; on conflit sanglant a eu lieu entre eux et la troupe, et ce conflit a fait de trop nombreuses victimes. Il n'y a certainement aucune corrélation à établir entre ces événements et le différend franco-belge, mais on ne peut s'empêcher de regretter de les voir coïncider si justement à point pour compliquer la situation de la Belgique.

Les forces militaires de la France.

DÉCLARATIONS DU MARÉCHAL NIEL.

Dans la discussion du budget de l'armée, l'amendement suivant a été soumis au Corps législatif par les députés de l'opposition:

"Les six grands commandements militaires créés par décision impériale du 7 août 1859, seront supprimés à dater du 1er janvier 1870."

M. Ernest Picard.—Nous sommes en pleine paix, tous les ministres nous l'ont déclaré. Il n'y a d'ardeur belliqueuse que dans les paroles de M. le ministre de l'intérieur qui se prépare à la guerre électorale. (Bruits et rires.) Pourquoi alors cette grande organisation militaire? Le pays est calme, et M. le ministre de l'intérieur lui-même nous adressait des paroles consolantes à cet égard quand il nous disait qu'il suffisait d'un simple magistrat, armé de la seule force morale, pour disperser les réunions publiques les plus tumultueuses.

Les grands commandements sont au nombre de six. Le traitement qui y est affecté varie de 130 à 140 mille francs. C'est un total près d'un million. Eh bien, tous les jours nous voyons les amendements les plus recommandables repoussés parce qu'ils entraîneraient une dépense bien moins considérable cependant. Mais il ne s'agit pas ici seulement d'un million de plus ou de moins au chapitre des dépenses, il s'agit d'une question de principe, de ce système qu'on a appelé le prestige et l'éclat du commandement militaire.

Pour arriver à cet état, il faut dans chaque grand commandement un palais. La préfecture ne peut le céder à l'armée, et il lui en faut un aussi. Les palais coûtent très cher, et grâce à eux, les finances de beaucoup de villes sont dans le même état que celles de Paris.

A Lille, il y a une préfecture qui effraie les préfets de l'avenir et embarrasse un peu ceux du présent. Il en est de même à Marseille, à Vannes, etc. Ce sont là des dépenses considérables et qui pèsent constamment sur l'état de nos finances. Nous sommes tous partisans des économies. Quand elles se présentent sous la forme d'une réduction de 200,000 hommes dans l'effectif, je conçois qu'elles vous effraient un peu.

Mais celle-ci constituera-t-elle un sacrifice pour le pays, pour les militaires, qui aiment la simplicité et qui se trouvent mal à l'aise dans un luxe imposé par le budget? M. le ministre de la guerre nous disait l'année dernière que cet état avait pour eux des revers, des exigences bien pénibles. Nous voulons les en débarrasser (On rit) et les ramener à une simplicité qui leur plaît et qui a fait la gloire des armées républicaines.

La suppression que nous demandons serait accueillie avec plaisir par le pays. J'espère que la chambre adoptera l'amendement. (Approbation à gauche.)

M. le maréchal Niel, ministre de la guerre.—Si je ne puis donner au pays la satisfaction que réclame pour lui l'honorable M. Picard, je puis au moins lui en offrir une qui sera certainement accueillie avec plaisir. Nous sommes en pleine paix, et la preuve c'est que nous avons renvoyé 24,000 hommes du contingent et 11,000 volontaires.

Eh bien, voici le triomphe de notre nouvelle organisation militaire: avec elle nous pouvons satisfaire également à toutes les conditions de la paix ou de la guerre.

Autrefois, quand on redoutait la guerre on qu'on s'y préparait, il fallait toujours l'annoncer par des dépenses énormes, appeler des contingents extraordinaires.

Aujourd'hui, la position est bien différente: la paix ou la guerre, cela ne me fait, à moi, ministre de la guerre, absolument rien. Nous avons un budget de la guerre normal. Depuis quinze ans, il n'y en a pas eu d'aussi bas, et il n'y aura pas de crédits supplémentaires en 1869, en 1870. (Très bien! très bien!)

Eh bien, en huit ou neuf jours, nous pouvons avoir 600,000 hommes sur pied. Et voici un exemple des avantages que présentent les grands commandements militaires. En ce moment nous envoyons 35,000 hommes faire leurs exercices au camp de Châlons. Il faut un commandant à ce corps d'armée. Eh bien, M. le maréchal Bazaine, avec tout son état-major, est à Nancy; il ira au camp de Châlons, sans recevoir un franc d'indemnité.

Et si, au lieu d'aller au camp, il fallait aller à la guerre, chaque commandant de corps, ainsi désigné d'avance, partirait de la même façon, les plus éloignés aussi bien que les plus rapprochés.

Est-ce une économie de 600,000 fr. — et non pas d'un million, comme on l'a dit, — est-ce cette petite économie qu'on veut mettre en balance avec l'avantage immense d'avoir, en cas de guerre, une armée toute prête, organisée avec une telle perfection que, sans avoir à annoncer la guerre par des nominations de généraux et des mouvements de troupes, elle pourrait avoir la plus grande force des guerres actuelles, la force de la surprise, la rapidité qui la porte au cœur de l'ennemi.

Je crois que les dispositions prises par l'empereur et l'application de la loi nouvelle nous ont donné ce résultat immense que nous sommes toujours prêts. (Mouvements divers.—Très bien! très bien!) A chaque printemps, des bruits de guerre circulent et cela bien plus à l'étranger qu'en France, à ces moments, les déclarations pacifiques des ministres vous sont agréables. (On rit.)

Mais croyez-vous que ce n'est pas pour le pays une grande sécurité, une raison sérieuse de ne pas interrompre ses travaux, son commerce, son mouvement industriel, que de savoir l'armée toujours prête et tout le monde, chefs et soldats, à son poste? Je crois donc que ce sera là pour le pays une nouvelle au moins aussi agréable que pourrait l'être la suppression des grands commandements. (Très bien! très bien!)

Quant aux réductions d'effectif et de dépenses, je dirai à l'honorable M. Garnier-Pagès combien m'a étonné le chiffre de 6 milliards auquel il évalue les dépenses de la guerre. Il y a là une exagération énorme.

On dit que, d'après la loi nouvelle, le budget de la guerre atteindrait 600 millions. Vous voyez ce qu'il en est. Il est vrai que, selon la théorie des économistes, vous ajoutez à la dépense la somme que le soldat eût pu gagner chez lui. Vous comptez 400,000 hommes travaillant à 2 francs par jour; vous y comprenez les cadres, les officiers et jusqu'aux maréchaux de France, que vous faites travailler à 2 francs la journée. (On rit)

Vous comptez donc 800,000 fr. de perte par jour. Vous oubliez que pendant l'hiver l'effectif de l'armée était de 330,000 hommes seulement, et que, par conséquent, votre erreur est double; car, d'une part, on ne dépensait rien pour les absents, de l'autre, ils travaillaient chez eux. C'est avec ces chiffres imaginaires que vous arrivez à vos six milliards. (Très bien! très bien!)

Mais vous n'insistez pas sur la réduction de 200,000 hommes. Je ne m'y arrêterai donc pas. Pour la faire, en respectant les cadres, on conserverait les officiers, il faudrait renvoyer qui? Les soldats, c'est-à-dire ceux qui coûtent le moins, et sans lesquels il n'y a plus d'armée. Dans ces conditions, il vaudrait mieux faire l'économie tout entière, s'en rapporter à la générosité de nos voisins, et supprimer l'armée entière.

J'aimerais mieux cela, quant à moi, que cette demi-économie qui aurait exactement les mêmes inconvénients. (Très bien! très bien! Aux voix! aux voix!)

M. Ernest Picard.—M. le ministre de la guerre nous a parlé de paix en faisant entendre le cliquetis des armes. Il a dit qu'avec notre nouvelle organisation militaire notre armée pouvait être sur pied en quelques jours, et il a ajouté que les grands commandements étaient un rouage nécessaire de cette organisation.

Vous vous rappelez les discours que chaque année prononçait le général Allard pour défendre le contingent de 100,000 hommes; il vous disait que nous serions au moment de faire la guerre sans être forcés de l'annoncer d'avance. Puis, quand on arrivait au fait, comme en 1866, le pied de paix ne pouvait plus servir à rien.

Je regrette que, dans l'état de l'Europe moderne, on puisse parler de faire la guerre du jour au lendemain. Il y a aujourd'hui une telle solidarité entre les nations, un droit des gens tellement arrêté, qu'une nation qui viendrait tout à coup se jeter sur une autre serait immédiatement mise au ban de la civilisation. (Mouvements divers.)

La force ne peut être mise qu'au service du droit. S'il en était autrement chez nos voisins, je ne m'en plaindrais pas. Mais qui donc peut craindre que nous ne soyons menacés? Vous! Il faut 600,000 hommes sont-ils une garantie pour la défense du pays? Non; c'est une force que vous préparez pour séparer les mécontents de votre politique.

Vous ajoutez que la France est calme, mais qu'au-delà du Rhin il n'en est pas de même, et que des bruits de guerre circulent sans cesse. C'est vous qui justifiez ces bruits. Comment, en effet, ne parlerait-on pas de guerre chez nos voisins quand vous proclamez si hautement que sur un simple signe vous auriez une armée de 600,000 hommes prête à marcher? (Bruit.)

Nous sommes plus craints que nous n'avons à craindre. Personne ne songe à nous attaquer. Tout au plus peut-il y avoir des gens qui songent à nous amoindrir. Mais alors qu'avons-nous besoin d'une force si formidable, qui troublerait nos voisins sans nous fortifier? Nous n'avons besoin que d'une organisation qui nous permette d'agir dans la force du droit. Et pour en revenir à ces grands commandements, je me demande si ces somptueux palais sont bien nécessaires, si ce luxe est bien indispensable à la tenue de combat.

Chercherions-nous donc, par cet amendement, à vous enlever vos plans de campagne, à vous ravir vos forces sagement organisées? Non! nous voudrions simplement supprimer un étalage somptueux et dispendieux, qui vraiment ferait croire que notre armée est une armée de parade. (Vives réclamations.) Je vous dis de parade. (On rit.—Aux voix! aux voix!)

L'amendement n'est pas pris en considération.

PAR LE TÉLÉGRAPHE.

DÉPÊCHES TRANSMISES A L'ABEILLE

Nouvelles de Washington.

Washington, 6.—Une délégation de membres du clergé Baptiste, partie de l'Illinois pour Lynchburg, a visité Grant aujourd'hui. Le steamer Saginaw qui doit aller rejoindre l'escadre du Golfe, sera retenu au dock de Gosport pour réparation.

La *Star* de ce soir dit que Grant a chargé Canby de soumettre au peuple la constitution de Virginie le dernier mardi de juin ou le premier mardi de juillet. Les articles qui devront être soumis à des votes séparés seront déterminés demain en conseil de cabinet.

La réorganisation faite par Canby divise la Virginie en 27 districts de commissions militaires. Les commissions militaires auront la surintendance d'élection et d'enregistrement dans leurs districts respectifs en addition à leurs devoirs comme officiers commandants. Pendant l'absence des officiers désignés leurs fonctions seront dévolues au plus ancien officier du quartier général de la division.

Un autre ordre de la cour de Circuit de Richmond, adressé aux shérifs par autorité de l'acte d'émettre des comptes publics, donne aux exécutions au nom de la Virginie, la force et l'effet du chapitre 13 du code de la Virginie.

Nominations du président aujourd'hui: James Tennessee, Robt. C. Kirk, ministre dans l'Uruguay; Ephraim Latham, collecteur du Sud de l'Alabama; Edward Pettinger, collecteur du 6me district de la Caroline du Nord. [illegible]

Le contre-amiral Bradford, sur le Franklin, pavillon amiral, est arrivé à Cadix le 17 avril. A Lisbonne, l'amiral a trouvé l'escadre anglaise, composée de 8 navires cuirassés, dont quelques uns faisaient 14 nœuds avec le vapeur seulement peu tout mobile.

La frégate espagnole blindée *Victoria* est partie de Cadix pour la Havane le 14 avril.

Le steamer américain *Mantera* est parti de Cadix pour Philadelphie, le 17 avril.

La délégation de la ligue de l'Union qui a visité Grant, hier, avait parmi ses membres, Gay Newill, du New Jersey et le gouverneur Holden, de la Caroline du Nord. Leur objet était de fortifier le parti républicain et ses principes et d'assurer la prompte restauration de tous les Etats. Les délégués ont garanti à Grant l'appui cordial de la ligue et leur intention de faire tout ce qui leur pourrait pour le succès de son administration. Le Président a exprimé sa satisfaction et a promis de faire tout ce qu'il pourra pour mériter leur bonne opinion. La délégation a visité aussi les officiers du cabinet.

Répondant aux sollicitations pour vendre de l'or, et mettant toute vanité de côté, Boutwell a dit qu'il ne laissera en aucune circonstance le gouvernement entrer en concurrence avec Wall street.

Mme Dr Mary Walker a visité le Président aujourd'hui. Elle portait comme à l'ordinaire des pantalons et un habit.

Washington, 6.—On dit que le gouvernement a décidé de n'empêcher le départ d'aucun navire, chargé d'armes ou non, pourvu que leur apparente destination ne soit pas directement Cuba. En d'autres termes, les navires expédiés pour Nassau, la Jamaïque, Mexique, ou pour tous autres lieux en bons rapports avec les Etats-Unis, pourront partir quel que soit le matériel de guerre ou le nombre des passagers qui se trouveront à leur bord.

Le monitor péruvien est toujours à St-Thomas. Leurs équipages américains ont été renvoyés.

Nouvelles Diverses.

Key West, 6.—Le steamer anglais Salvador est parti pour St Thomas, par la voie de Nassau, aujourd'hui. Son pont était foulé de gens qui sympathisent avec les Cubains. On dit que le Salvador ira de concert avec quelque expédition cubaine qui se prépare dans un port du Golfe.

New York, 9.—Le document suivant s'explique tout seul:

Au président des Etats-Unis.

Le gouvernement a arrêté les Féniens sur la frontière canadienne. Je demande au nom d'un million de votants Irlandais que vous envoyiez un steamer de guerre rapide pour saisir le flibustier cubain qui est parti hier. Cette expédition est une intrigue anglaise pour *checkmater* l'indépendance de l'Irlande. Le grand meeting cubain n'a été qu'une affaire de Tammany dans l'intérêt anglais.

Signé, Geo. Francis Train.

Ce matin, la *Tribune* dit: c'est un fait non douteux qu'un steamer chargé d'armes et de munitions et de provisions pour l'armée cubaine et un grand nombre de volontaires sont partis de cette ville mardi, dans la nuit. Le steamer n'était pas l'Arago cependant, mais un steamer peu connu dans ces eaux, et, en conséquence, peu facile à reconnaître. On présume que c'est le Mexico, mais rien de précis n'est évident sur ce sujet par les Cubains.

Les détails suivants paraissent authentiques: Dans le cours de la semaine dernière un grand steamer acheté par la Junte cubaine. Il y a quelques mois, et mis dans un état parfait pour un voyage de mer, a été conduit à une pointe devant Sandy Hook, où il a jeté l'ancre. Peu de temps après, deux petits steamers sont venus se ranger près de lui et des masses d'armes et de munitions furent transbordées des petits steamers au grand.

Bientôt après la tombée de la nuit, 380 hommes se sont embarqués sur le remorqueur Philip, du ponton No. 43 de la rivière du Nord et ont passé sur le steamer.

Le tug yankee a transporté aussi le même nombre d'hommes à bord du steamer. Vers 9:30 du soir, tout étant prêt, l'ancre a été levée et le steamer est parti pour un point près de l'Ile de Cuba.

Buffalo, 6 mai.—Le Dr. Richard P. Jones, agent du cirque de French, s'est suicidé aujourd'hui en prenant du laudanum.

Alexandrie, 6 mai.—Le général Lee, accompagné de son père, le commodore Smith Lee, a assisté aux services de l'église du Christ ce matin et a été chaudement salué par un grand nombre de citoyens notables. Il a reçu beaucoup de visiteurs.

Hier, le général Lee a visité John Janney, président de la Convention de Virginie, qui passa l'ordonnance de sécession et qui présenta une épée au général Lee au nom de la Virginie. L'entrevue a été très touchante. Janney est maintenant vieux et infirme.

Le domaine de Mount Vernon du général Washington est annoncé dans les gazettes pour être vendu à l'encan le 10 juin.

Nouvelles Européennes.

Madrid, 6.—Les Cortès, par un vote de 186 contre 40, ont adopté l'article garantissant la liberté des cultes. Le changement ministériel est ajourné jusqu'au règlement final sur la forme du gouvernement.

Marchés Américains.

Cincinnati, 6—Farine ferme. Maïs 64. Avoine 69. Mélasse 93. Porc 31. Graisse 18. Jambons 18.

St Louis, 6—Farine superfine, $4 00. Maïs 63. Whiskey 89. Porc 31. Jambons 20. Graisse 17.

Chicago, 6—Farine 5 60. Porc 30. Graisse 17. Jambons 15.

Louisville, 6—Vendu 196 boucauts de tabac de 4 90 à 12. Graisse 18. Farine superfine 5 00. Maïs 68. Toile d'emballage de 16 à 22.

Mobile, 6—Coton calme à l'ouverture, mais plus tard en active demande. Vendu 1500 balles. Bas middling 26 à 26 1/4. Reçu 306 balles. Exporté 720.

Memphis, 6—Coton calme; Bas Mid. 26 1/2. Reçu 329 balles. Exporté 1045.

New York, 6, au soir—Coton en bonne demande et calme à la clôture. Vendu 4500 balles. Mid. 28 3/4. Farine inactive. Sucre en bonne demande; Muscovade, 11 1/2 à 12 1/4.

New York, 6, au soir—Argent généralement plus facile à 7 0/0. Sterling plus ferme 109 1/2. Or calme à 135 1/2. 1862, 118; Louisiane 73 1/2. Levées 69 1/2. Fonds du gouvernement inactifs, mais fermes. 5-20, 118 3/4. 10-40, 108 3/8.

Le bourse a décidé qu'après mardi prochain on s'appliquera plus les ordres de spéculation. Toutes les affaires seront transférées dans une chambre séparée, cessant discontinuées.

Les affaires ou bons du gouvernement dans une chambre séparée, seront discontinuées.

Marchés Européens.

Londres, 6—L'encaisse de la banque d'Angleterre a diminué de £100,000. Le taux de l'intérêt a été élevé de 4 1/2 pour cent. Le taux à présent est de 4 1/2 pour cent.

Liverpool, 6, au soir—Coton plus facile. Middling 11 7/8. Orléans 12. Vendu 10,000 balles.

Francfort, 6—Bons 86 3/8 à 86 1/2.

Londres, 6, au soir—Consols 93 1/4. Bons 79 5/8. Sucre plus ferme.

Nouvelles des Passes.

Passe du Sud-Ouest, 6—Arrivée, la barque Abbott Reading, en 54 jours de Rio Janeiro, avec du café. Pas de départs.

Nouvelles des rivières.

Vicksburg, 6—Descendant, le steamer Alps avec barges, à 4 h. A. M. et l'Indiana à 10 A. M. Fleuve stationnaire.

St-Louis, 6—Fleuve en bon état de navigation.

Louisville, 6—La rivière monte de 3/4 de pouce par heure. Passant allant en haut, le Longworth et le R. E. Lee. Descendant, le Virginia pour la Nlle-Orléans.

Memphis, 6—Temps clair et agréable. Thermomètre 86 à midi. Le fleuve baisse lentement. Parti: le Bismark, pour la Nlle-Orléans.

(Dépêches d'hier soir)

Washington, 6—Le Président a nommé E. H. Sears maître de poste à Staunton, Virginie. Le clerc employé au bureau des nominations dans le département des postes n'a rien entendu dire ce matin à propos de la poste de Savannah.

Delano décide que les titres sous lesquels les dépêches télégraphiques sont écrites constituent un contrat et requièrent un timbre de Revenu. Les télégraphistes contesteront cette décision.

Liverpool, 6, après-midi—Coton calme, mais ferme.

Madrid, 6—Les journaux espagnols soutiennent la légalité de la capture du Mary Lowell. Prim favorise le projet d'Olozaga pour un directoire.

New York, 6, midi—Or 136 1/8. Louisiane 73 1/4. Levée 69 3/4. Coton ferme, mid. 28 3/4.

CHRONIQUE LOCALE.

TEMPÉRATURE—6 mai 1869.

Thermomètre de C. Duhamel, opticien. No 111, rue du Canal.

6 heures A. M.	....	72 degrés.
12 " A. M.	....	77 "
3 " P. M.	....	83 "
6 " P. M.	....	81 "

Affaire Wickliffe.—L'audition des témoins pour l'Etat est continuée; F. Dubuclet, dit: Je suis le premier clerc du Bureau du Trésorier d'Etat. Du 4 au 9 janvier je reçus en règlement des shérifs Hoke et Hays deux warrants tirés sur le fonds de Levées, l'un de $1392, je crois, et l'autre de $588; ils étaient différents de tous ceux que j'avais vus, et il fut convenu que M. Lynch et d'autres seraient consultés à ce sujet. Ils furent reçus au trésor pour ce qu'ils valaient en chiffres; M. Lynch les emporta chez l'auditeur et les rapporta; M. Campbell les emporta ensuite lui-même et rapporta leur montant en argent, $1980; ils étaient en faveur de J. B. Richardson Jr.; je ne me rappelle pas le numéro des warrants; M. Wickliffe ne s'est jamais, à ma connaissance du moins, expliqué à l'égard de ces warrants.

J. B. Richardson Jr. prête serment—Le témoin est un garçon de 14 ans. Il dépose: J'ai endossé comme une faveur pour M. Wickliffe deux warrants; j'ai présenté celui de $1,392 au Trésorier d'Etat. Il ne fut pas payé parce que les fonds manquaient. Je n'avais pas de bons et rien ne m'était dû par l'Etat. Je les ai endossés parce que M. Wickliffe me dit de le faire. J'ai endossé plusieurs fois des warrants blancs. Je n'étais pas employé au bureau de M. Wickliffe.

Contre examen—J'ai acheté des warrants pour M. Wickliffe; il fournissait l'argent et je les payais. C'était des warrants de per diem et non des warrants d'auditeur. J'ai acheté pour $2,000 un jour et pour diverses sommes en d'autres occasions. M. Wickliffe fournissait les fonds et j'achetais au rabais, comme d'autres le faisaient; pas de secret spécial à ce sujet.

J'ai acheté des warrants pour services d'employés de la Législature; j'ai acheté les warrants valant $2000, mentionnés par M. Joseph Hernandez; ces warrants que j'ai endossés blancs étaient pour M. Smith; j'avais l'habitude de faire ainsi pour M. Wickliffe.

L'achat de ces warrants de Smith était une affaire de trafic et de commerce pour moi. Je ne puis pas dire que l'auditeur en a fait autant; il a donné de l'argent pour les avoir. M. Wickliffe tira des mandats sur le Trésor pour ces warrants, l'un était de $1392, que le premier clerc de M. Wickliffe, j'en suis à peu près sûr, a présenté et pour lequel il a été payé. Je suis âgé de 14 ans.

M. Sommes invite le trésorier à produire un warrant de $50,000, émis en mars 1869, en faveur de J. P. Kennedy, contracteur de levées et contre le fonds de Levées. M. Dubuclet va chercher le warrant.

M. Kenick, interrogé, dit qu'il est habitué à l'écriture de M. Wickliffe, mais qu'il ne peut dire positivement si ce qui est écrit sur les warrants est de sa main.

M. Hunt, plaçant le livre devant M. Wickliffe lui demande si cette écriture est la sienne.

M. Sommes—Il refuse de répondre à cette question.

M. Hunt—Je la lui montre simplement.

Contre-examen—J'allai au bureau de l'auditeur, à l'époque citée, sur invitation du gouverneur Warmoth et de Delassize; M. Wickliffe y était; je ne sais où était ce livre de warrants quand M. Wickliffe était en état d'arrestation.

H. Perlite prête serment. Il donne une explication sur la forme des warrants.

M. Hunt présente au témoin un *fac simile* des warrants effacés, et lui demande ce qu'il en connaît.

M. Sommes objecte à la question qui est retirée.

M. Perlite dit: Les coupons passés, quand j'étais en place, étaient détruits par le trésorier et par moi; les coupons payés étaient cancellés et entrés dans le livre de bons.

M. Dubuclet rappelle au sujet du warrant de $50,000 censé avoir été tiré en faveur de M. Kennedy, le warrant en question ayant été apporté en cour, comme cela avait été requis de témoin.

M. Hunt, avocat de la poursuite, proteste amèrement contre l'introduction d'une telle preuve. Les actes des autres n'étant pas une excuse pour M. Wickliffe.

M. Sommes soutient que c'était chose sommaire que de spéculer sur les warrants — que les autres officiers faisaient la même chose; il se propose, par la production du document, de montrer ce fait, qu'il n'avait jamais été considéré comme un crime, et donc à penser que le gouverneur a fait la même chose. La cour décide que l'introduction du document est dans l'ordre.

M. Hunt. Nous retirons nos objections et nous ouvrons la porte la plus large à toutes les investigations possibles. Le gouverneur est prêt à donner toutes les explications qu'on lui demandera.

Après une discussion longue et animée entre les avocats, l'Etat insiste sur ce point, que si ce warrant de $50,000 était présenté, le gouverneur devrait avoir la permission de s'expliquer, et le gouverneur Warmoth s'étant dirigé vers le siège des témoins dans ce but, la défense retire le warrant pour le moment.

T. C. Kenick prête serment. Je suis le secrétaire en particulier du gouverneur. Tous les bons signés par le gouverneur en outre des 1586 anciens et délivrés à New York, étaient au nombre de 141, qui furent remis par lui et par M. Snethen à M. Wickliffe, qui furent émis par ce dernier, les numéros des bons commençant avec le No 2,301 et finissant avec un numéro avant 2,500. En dedans de ces numéros apparaissent les bons qui sont enregistrés dans le livre comme ayant été émis par M. Wickliffe le 1er août 1867 et c'est de là que les coupons 1 et 2 doivent avoir été détachés, lesquels coupons étaient dus le 1er novembre 1867 et le 1er mai 1868.

Le livre de bons semble montrer que le bon No. 3 suivant les numéros 1 et 2, a été écrit par M. Wickliffe.

M. Kenick corrobore le témoignage des autres témoins sur les retards de mémorandes, etc., dans le livre des warrants. En réponse à M. Sommes, il a dit qu'on ne tenait pas de registre des bons signés par le gouverneur et de livre.

W. S. Pike prête serment: Je suis membre de la maison de banque Pike, Lapeyre & Brother. Le 15 juillet 1868, j'ai reçu 46 bons de levées de $1000 chacun, de M. Giffin, avec les coupons attachés, à l'exception des coupons 1 et 2 qui étaient détachés. Les bons devaient venir régulièrement de M. Wickliffe. Les bons étaient du No. 2307 à 2352.—Les bons me furent remis par M. Giffin avec les deux coupons détachés.

H. C. Snethen, ex-secrétaire du gouverneur, est appelé. La défense objecte à ce témoignage par la raison que l'Etat n'avait pas donné avis de qu'il n'avait pas, par conséquent, été requis de rabattre quand les autres témoins faisaient leurs dépositions.

La cour soutenant l'objection, M. Hunt demande que M. Kenick soit rappelé dans le but de prouver ce qu'il voulait prouver par M. Snethen.

M. Sommes objecte, mais la cour rejeta l'objection.

M. Sommes objecte de nouveau, et M. Hunt retire le témoin.

Jean Giffen prête serment et dit: J'étais autrefois assistant trésorier d'Etat.

M. Hunt, disant que M. Pike avait dit que certains bonds sous entrave avaient été délivrés par lui et demandant à M. Giffen les numéros. M. Sommes objecte. M. Field demande à quoi peut servir la séparation des témoins, si les témoignages des premiers témoins peuvent être rappelés à chaque témoin qui se présente.

M. Sommes dit que l'avocat avait déjà dit ce qu'il voulait et que les objections par la défense étaient plus nécessaires.

M. Giffen, reprenant, dit qu'il avait obtenu de M. Peralta les bons qu'il remit à M. Pike. J'ai porté les bons pour M. Snethen au bureau de l'auditeur. Les bons, généralement et autant que je le sache, viennent toujours par l'intermédiaire de l'auditeur. Je ne me rappelle pas avoir jamais porté de bons à M. Wickliffe. J'avais toujours avec moi quelqu'un pour me protéger et aurais su les noms. Je restai auditeur quelques jours après le temps de mon successeur et ne vis auditeur dans le bureau que les bons avaient toujours etc. de l'auditeur Dubuclet.

Je crois que M. Wickliffe remplissait les bons qu'il me donnait quand je reçus les bons à M. Pike. Je crois qu'ils ont été en sa possession plusieurs jours. Il y eut une confusion considérable lorsqu'on changea d'office. Je ne me rappelle pas avoir pris au patron aucuns des bons; ce qui était ordinaire. Je n'ai point attaché quelques uns des coupons des coupons qui étaient compris par M. Peralta et par moi et brûlés.

A ce point du débat, l'audition des témoins à charge était terminée. M. Sommes avocat hardiment un peu de temps avant qu'il ne demande rien de plus que les témoignages déjà produits et qu'il renonce aux témoins que la défense voulait faire entendre.

L'heure était avancée et les plaidoiries probablement devant être longues, la Cour s'ajourna à vendredi à 10 heures du matin, heure à laquelle le juge Abell fera son résumé, après que les plaidoiries commenceront.

La nouveauté des procédures et le grand talent des avocats promettent une de ces séances comme on en voit rarement à la Cour Criminelle.

Affaire du desséchement.—Cinquième Cour de District.—Juge Leaumont.—Dans cette affaire, la cour ayant démont considéré et pour les raisons exposées dans l'opinion écrite du sujet aujourd'hui exprimée et enregistrée, il est ordonné, adjugé et décrété qu'il y a jugement en faveur du plaignant et contre les défendeurs; que Benjamin Bloomfield soit reconnu comme commissaire de desséchement, et introduit dans le bureau de la commission du desséchement et autorisé à procéder à l'accomplissement des devoirs conformément à la loi.

Que les bureaux de commissaires de desséchement des Premier, Second et Troisième Districts, dont les offices et fonctions sont par le présentes déclarés abolis par l'acte de 1869 No 31, cessent de s'acquitter des devoirs et d'exercer les franchises qui leur furent conférés par l'acte de 1858, (maintenant rappelé) créant les dits bureaux; et que les défendeurs payent les frais.

Ouverture des cafés.—Les cafetiers sont prévenus que le surintendant de police veut faire exécuter à la lettre l'ordonnance sur l'ouverture et la fermeture des cafés. Aucune distinction ne sera faite entre les établissements dans le voisinage des halles et les établissements qui en seraient éloignés. Jusqu'à présent les premiers étaient ouverts de 2 à 3 heures du matin pour l'agrément des bouchers qui se rendent au marché dans le courant de la nuit; mais cette tolérance sera dorénavant prohibée, et les cafetiers qui contreviendraient à l'ordonnance en fermant leurs établissements après minuit et en les ouvrant avant 4, seraient passibles d'une forte amende.

Foire de l'Asile des Orphelines de Ste-Marie.—Nous remercions Mmes M. Egan et J. G. Ryan, pour les excellentes choses qu'elles nous ont adressées hier soir. Ces dames président à une table de la foire qui est ouverte en ce moment à la salle des Odd Fellows, pour le bénéfice de l'Asile des Orphelines de Ste-Marie, Troisième District. Nous apprenons que Mmes Egan et Ryan ont donné un splendide drapeau qui sera présenté à celle de nos compagnies de pompiers qui réunira la majorité des suffrages désignera. Ce drapeau est d'une grande magnificence et mérite une visite.

Arrêtés de nouveau.—Salvator Rosa et Joseph Annelin ont été arrêtés une seconde fois par le caporal Walker qui les accuse d'être entrés chez un Sicilien de la rue Dryades qui avait témoigné dans l'affaire de l'homicide de M. Clark au marché Poydras et d'avoir essayé de le tuer. Les cris de l'homme donnant l'alarme, ils n'ont pu exécuter leur œuvre de mort.

Vol.—Une somme de $130 en billets a été volée, mercredi soir, chez M. Murray, rue Gallatin, No. 317. Le voleur était entré par une porte de derrière.

Vol de coton.—Le capitaine Withers, du steamboat "Carrie Poole," appelé dans le fleuve entre la Sixième et la Septième rue, rapporte qu'une balle de coton marquée W. B. C. a été enlevée de son bateau hier matin. Il demande l'assistance de la police pour qu'il puisse la retrouver.

Enquête.—Le juri d'enquête dans l'affaire de Rudy Richardson, tué en voulant s'échapper des mains de la police, a rendu hier un verdict portant que Richardson a été tué par l'officier O'Connell, dans l'exercice de ses devoirs.

Marié, mardi, 4 mai courant, à la Cathédrale St-Louis, par le Rév. G. Chalon, curé, M. EUGÈNE GÉRARD à Mlle ALICE DUBUC, tous deux de cette ville.

Décédé, hier, à 10 heures P. M. à l'âge de 4 ans et 3 mois, EMMANUEL BLANCAND, fils d'Eugène Blancand. Les amis et connaissances de la famille, ainsi que les membres de la Société d'Economie, sont priés d'assister, sans autre invitation, à l'enterrement, qui aura lieu cette après-midi, à cinq heures. Le corps est exposé rue Mandeville, entre Craps et Grands Hommes.—De la part de son père.

SERVICE FUNÈBRE.

Les amis et connaissances du docteur Jules A. Mathieu, ainsi que ceux de la famille Hepp, sont priés d'assister au service funèbre qui sera célébré en l'église St-Augustin, le samedi 8 mai courant, à neuf heures précises du matin, pour le repos de l'âme de feue Madame JULES A. MATHIEU, née Adèle Hepp.

8 mai—1f

Aux Citoyens de la Nlle-Orléans.

Les soussignés, membres de la Direction de la Compagnie du Grand Chemin de fer de la Nouvelle-Orléans, des Opelousas et de l'Ouest, demandent respectueusement l'aide des propriétaires, des négociants et des citoyens de la Nouvelle-Orléans pour achever ce chemin de fer jusqu'à la rivière Sabine et faire face aux embarras financiers qui l'environnent en ce moment—embarras qui ont leur source dans la guerre que nous avons traversée et pendant laquelle les autorités militaires ont gardé le chemin en leur pouvoir, environ neuf mois. Les recettes ont, pendant cette période, excédé de beaucoup les dépenses et le gouvernement garde encore le surplus.

Il reste aujourd'hui à payer les intérêts sur 1867 bons le portant première hypothèque et s'élevant à $159,000. C'est la seule dette d'une importance quelconque, à l'exception d'environ $33,000 que réclame le gouvernement pour avoir rendu à la Compagnie le chemin et les propriétés qui y sont attachées. Cette somme est réduite tous les jours par le service sur le mail et le transport fait pour compte du gouvernement. La Compagnie, payant, depuis quelque temps, ses frais et ses employés toutes les semaines, elle n'a pas de dette flottante quelconque et possède en caisse environ $31,000.

Nous avons appris qu'un procès vexatoire a été intenté à la Compagnie, à la Cour des Etats-Unis pour la forcer de déclarer en banqueroute. Le jugement, à l'égard de certains porteurs de bonds, sera donné et demandé par le paiement de l'intérêt des coupons et fait en vente. Le chemin n'est pas payé, le chemin dont la vente est annoncée par le marshal des Etats-Unis, sera crié le 26 mai prochain.

Nous avons l'espoir et nous croyons qu'en prouvant aux détenteurs des coupons échus que la Compagnie peut se procurer les moyens de prolonger le chemin jusqu'à la limite prévue, nous serons à même de liquider cette dette pressante pour $100,000 comptant, à l'effet de notre projet réalisé, nous aurions raison de croire comme suffisante pour construire le chemin jusqu'à Vermillionville, une preuve aucune partie de la propriété, à ce n'est la première grande section de 80 milles qui relie la Nouvelle-Orléans à la Baie de Berwick. Dans le cas où le chemin de fer serait vendu, on admettrait comme qu'il deviendra la propriété de gens que leurs intérêts porteraient à détruire la voie, la ou à l'[illegible] ou ceux de Galveston—qu'ils ne pourraient peut-être pas maintenant et qui retarderaient beaucoup un autre chemin préférable complètement la prolongation du railway. Dans l'hypothèse contraire, celle où la Compagnie réussirait à se procurer les fonds qui lui sont nécessaires, il n'y aurait aucun obstacle à la mise à exécution immédiate et vigoureuse des travaux de prolongement.

Désirant ardemment et sincèrement accomplir ce travail qui nous semble d'un intérêt vital pour la ville, nous sommes résolus à épuiser tous les moyens en notre pouvoir pour mener l'entreprise à bonne fin. Nous sollicitons votre cordiale coopération pour assurer l'exécution du plan que nous allons vous proposer. Nous demandons à personne un versement considérable, mais nous nous adressons à tous ceux qui ont de l'argent à 8 pour cent, avec la certitude que le capital leur sera remboursé plus tard.

Nous soumettons à votre jugement le projet à l'aide duquel nous nous proposons de trouver un million de piastres en [illegible]; projet présenté par un comité du Conseil de Direction qui avait été chargé de faire un rapport sur les moyens de dégager la Compagnie et qui a été adopté à l'unanimité. Le voici:

Nous avons en main un million de piastres en bons de 2e hypothèque, de la Compagnie, dont l'émission a été dûment autorisée par la loi, qui doit ou s'n'a jamais été posé.

Nous proposons d'attacher à chacun de ces bons un titre ou pour quarante actions de capital payé ou pour de vingt-cinq piastres par action, et il en sera délivré un de payé en plein, en le piastres comptant pour quarante actions du capital, de seront ainsi à recevoir un des bons de seconde hypothèque de la Compagnie pour $ [illegible] portant intérêt à 8 pour cent par an dès le 1er avril 1869, payable semi-annuellement jusqu'au 1er avril 1889, que de la maturité du bon, et à la maturité du bon la Compagnie pourra le payer ou, si elle préfère, en la rachetant le payement à une période qui sera déterminée plus, mais n'excédant pas 20 années et sous la même place, de bons pour le même montant, etc, avec les mêmes garanties et portant le même taux d'intérêt payable semi-annuellement.

Avec les fonds provenant de la vente des dits bons, nous proposons de payer au comptant les détenteurs des coupons dus sur les bons actuels, une mobilité égale à leur valeur; ou, en cas de refus, la moitié d'une autre proposée en bons de seconde hypothèque de la Compagnie, portant intérêt à 8 par an, payable semi-annuellement et assurant ainsi la vente en bons, sera remboursé.

1867 bons de première hypothèque......$1,867,000
189 bons de sérieuse de seconde hypothèque [illegible]
[illegible] bons de seconde hypothèque, en payement de l'intérêt différé [illegible]

Ce qui comprend toute la dette de la Compagnie, et ce qui pourrait payer aujourd'hui en piastres, et ce qui est tout temps.

L'intérêt annuel de la dette totale ainsi convertie en bons, s'élèverait à $[illegible]. Maintenant, pour assurer ce dais de tout doute le prompt payement de l'intérêt sur tous les bons, il est juste que nous proposons, que les bonds, nous paieront, nous préférons que les détenteurs des bonds de première hypothèque s'engagent à un fonds de débet et à diminuer, nous rangés régulier d'un million de piastres par an, sera fait.

Des propositions pour fournir l'embarquement au [illegible] établis mutuellement par leur [illegible].

Il serait ainsi dans la mesure, en faisant leur payé ci-dessus, ce qui serait employé, la réalisation et l'établissement de l'amélioration des recettes du chemin de fer de l'Etat. Le payement contrariera alors pour être payés régulièrement et fondant sur la nouvelle de la Compagnie, les détenteurs de bonds des obligations qui pourraient être obtenus et leur mise sera versée dans un fonds d'amortissement de [illegible] par la Compagnie.

Les obligations que nous demandons aux porteurs, vous avez un double intérêt à les défendre: le capital ainsi placé est garanti.

Il est prévu ainsi, en partie, qui soit donné au consumé du capital, que est pour une compagnie de consentir [illegible] que le loi semble nécessaire.

Il est en sûreté, nous n'en doutons point, en ce qu'il [illegible] l'adopte et sera mis à exécution à l'avenir. La propriété est solidement établie et garantie, et voici que le mode de paiement est assuré, comme les actions de la compagnie. Ceux qui ne croient pas [illegible] de la Compagnie, et le plan de l'[illegible] Louisiane et sont ne seront point les premiers, et leurs actions seront offertes. Le chemin est tout établi en ce moment, et sera dans un temps peu éloigné, la principale ligne entre le Texas et la Nouvelle-Orléans, et que les détenteurs, et des produits qui traverseront et passeront par le Texas, les Etats-Unis, le Mexique, donc les bénéfices de ce chemin sont certains. Les avantages que nous recevrons de ce lien, sont beaucoup plus grands que ce qu'ils en coûtera.

SAM SMITH, WM. S. PIKE,
I. M. MARKS, A. BOWAN,
DAVID McCOARD, A. D. GRIEFF,
A. B. BROBS, C. H. SLOCOMB,
ANDREW McCOLLUM, F. W. TILTON,
GEO. W. HYNSON, HENRY RENSHAW,
ROBERT HARE, S. O. NELSON,
LAFAYETTE FOLGER, FRED'K CAMERDEN,
A. M. HOLBROOK, C. A. BREAUX,
JOHN I. ADAMS, JNO. B. ROBERTSON,
ALEX MOUTON. 3mai—6

ANCIEN ET EFFICACE.

PLUS DE TRENTE ANS DEVANT LE PUBLIC.

LES CÉLÈBRES PILULES DU Dr C. McLANE, POUR LA MALADIE DE FOIE.

La plus grande découverte médicale du siècle. Des milliers de malades en chantent les louanges. Toutes les familles et chacun devraient en avoir.

SOUFFREZ-VOUS MAINTENANT?
Avez-vous mal de tête ou une douleur au dos?
Avez-vous de la constipation?
Avez-vous des aigreurs?
Avez-vous une mauvaise haleine?
Avez-vous les mains et les pieds froids?
Avez-vous la fièvre ou frisson?
Avez-vous des palpitations de cœur?

SERVEZ-VOUS DES PILULES DU Dr McLANE.
Avez-vous une interruption des menstrues?
Avez-vous des vomissements?
Avez-vous des irrégularités ou des faiblesses?
Avez-vous des éblouissements?
Avez-vous une peau jaune ou décolorée?

ANCIEN ET EFFICACE.

SERVEZ-VOUS DES PILULES DU Dr McLANE.
Avez-vous des coliques ou la diarrhée?
Avez-vous un estomac gonflé ou relâché?
Avez-vous un esprit sombre ou un manque d'appétit?
Avez-vous des symptômes bilieux quelconques?

SERVEZ-VOUS DES PILULES DU Dr McLANE.

Ecoutez l'avertissement. Les délais sont dangereux.

Ce conseil vaut son pesant d'or pour les malades. N'achetez que les PILULES DU Dr McLANE POUR LA MALADIE DE FOIE. Il n'y a de véritables que celles qui portent la signature de

FLEMING BROTHERS.

On les vend dans le monde entier.

Bitters pour Mai.

Les femmes maladives devraient employer l'Amer anglais (English Female Bitters) pour les femmes.
E. F. B. guérit du prolapsus uteri et de la leuchorrée.
Pour [illegible] de la matrice, E. F. B.
E. F. B. stimule, fortifie et régularise.
L'ENGLISH FEMALE BITTERS est le grand remède du siècle pour les femmes.
E. F. B. donne de la beauté aux joues, de l'éclat aux yeux et du brillant à l'intelligence.
E. F. B. rend la hardiesse et couleur.
E. F. B. guérit des maladies datant de plusieurs années.
Ne désespérez pas, E. F. B. vous guérira.
Les [illegible] de l'E. F. B. qui [illegible].
Le Buchu de Dromgoole & Co guérit de la gravelle et de la goutte.
Le Buchu de Dromgoole & Co guérit de l'urine qui dénote l'inflammation.
Le Buchu de Dromgoole & Co guérit de l'urine laiteuse.
Le Buchu de Dromgoole & Co est le remède le plus sûr pour les affections des reins et de la vessie.
Il est maintenant prouvé que le Buchu de Dromgoole & Co, [illegible].
Les Pilules de Dromgoole & Co pour la maladie de foie [illegible].
Les Pilules de Dromgoole & Co pour la maladie de foie contre les plaques.
Employez les Pilules de Dromgoole & Co pour la bile et l'estomac.
Les Pilules de Dromgoole & Co pour la maladie de foie sont d'une efficacité incontestable. vbo.

MATINEE AU PROFIT DE L'ASILE DES ENFANTS.

HIPPODROME DE LA METAIRIE.

AUJOURD'HUI, VENDREDI, 7 MAI 1869 COURSES.

Première Course, de deux chevaux attelés—Parcours d'un mille—2 sur 3 en buggy-wagon. Prix, un fouet de buggy monté en argent.
B. M. L. désigne un double attelage.
E. S. B. désigne un double attelage.
J. O. B. désigne un double attelage.
A. M. F. désigne un double attelage.

Seconde Course—Parcours d'un mille—2 sur 3 en buggy-wagon—Prix, une cravache montée en argent.
P. Liner désigne le gr. g. SUMPTER.
W. E. Spearing désigne le b. m. TOPSEY.
C. Boyle désigne le c. g. JOHN CROOCKS.
H. B. Foley désigne le b. h. MACK.

Troisième Course.—Parcours d'un mille—2 sur 3—sous harnais—Prix, un pot à glace en argent.
J. B. Shawhan désigne le ro. g. JOE SHAWHAN.
T. P. Roach désigne le b. g. TOBY.
E. Fulton désigne le g. m. STELLA.

Quatrième Course.—Parcours d'un mille—Ouvert pour tout cheval qui n'est pas considéré comme de course.

Après les courses, il y aura des rafraîchissements. Le matinée se terminera par des DANSES dans le salon du Club de la Métairie.

Admission au Track, y compris un siège aux gradins. Une piastre. Admission au salon de danse, pour messieurs — Cinq piastres. Les dames qu'ils accompagneront entreront gratis.

Les courses commenceront à quatre heures P. M.

7 mai—1

AVIS.

Le public est prévenu que le steamer DARIEN est parti de la Havane le 6 et il repartira d'ici le 18.

Pour fret ou passage, s'adresser à L. GRAND & CO., No 15, rue Carondelet.

7 mai—1

Pharmacie à vendre.

Une des meilleures pharmacies de la ville à vendre. Pour les renseignements, s'adresser à S. GUIMAULT, coin Passage de la Bourse et Bienville.

7mai—1

Chien trouvé.

Est entré, chez le soussigné, dans la journée du 4 de ce mois, un CHIEN D'ARRET. Le propriétaire le réclamer en payant les frais. G. H. GU[illegible]CHOUX, Coin Levée et Tricou, près des Casernes, Troisième District. 7mai—3

AVIS.

PLUSIEURS WAGONS à ressorts, récemment et complètement équipés, sont donnés des fers solidement à la Manufacture de Gaz de la Louisiane. Pour le prix et les [illegible] Pour les détails, s'adresser à Dr POCHELU, secrétaire de la Compagnie. 7mai—6

Demande de Chambre.

UN MONSIEUR demande une chambre garnie avec pension, dans un famille française. Ecrire à 3, 364, au Bureau de Poste, et dire où on est à tuer. 7mai—4

INFIRMERIE TOURO.

Bureau du Secrétaire, Nouvelle-Orléans 6 mai 1869.

LES membres de cette Société sont prévenus que l'assemblée annuelle des membres pour l'élection des officiers aura lieu DIMANCHE prochain, 9 de courant, à trois heures de relevée, au département de l'Infirmerie, au coin des rues Roane et Levée. Il sera bien important que tous les membres y assistent. Par ordre du Président JOSEPH MAGNER, Secrétaire. 7 mai—2f

Le Dr. LUKE

TRAITE toutes les maladies secrètes, la Syphilis sous toutes ses formes, [illegible], la blennorrhagie, les maladies de la vessie, [illegible]. Consultations [illegible]. 7 avril—1m

A. L. G. D. G. A. D. L'U.

La Resp. Log. Persévérance No 2 sous la juridiction du Sup. Conseil de la Louisiane, procédera à AUJOURD'HUI VENDREDI, 7 mai à sept heures et demie précises du soir, à la [illegible]. Tous les Maçons réguliers et ceux de la juridiction sont fraternellement invités à y assister. Par mandement B. DOUX, Secrétaire. 7 mai—1f

S.·. W.·. M.·.

Consistoire Ionie No 11,

INITIATION ET 18E DEGRÉ.

VENDREDI soir 7 du courant, à 7 1/2 heures. Les FF du consistoire [illegible] sont priés de vouloir assister. Par ordre de M. A. CALONGE, T. P. C. J. E. A. LOUIS, secrétaire.

Des propositions pour fouiller l'embouchure du Fleuve Mississipi.

SONT demandées par le comité permanent de la Chambre de Commerce [illegible] Pour la [illegible], s'adresser [illegible] Bureau de la Chambre de Commerce, [illegible]. CHARLES BRIGGS, Président. 6mai—6

Professeur de Français.

UN Français d'un âge mûr, qui a été instituteur en France pendant de longues années, demande une place dans une famille [illegible]. S'adresser à A. T. P. Boîte 137, Nouvelle-Orléans. 7 mai—3f

DEMANDE.

ON demande immédiatement un garçonnet ou voiturier. S'adresser de ce présent au coin des rues Rampart et Tivoli. 4 mai—6t

Enfant Egaré.

Un enfant de couleur, nommé WILLIAM, âgé de six ans, vêtu d'un pantalon et d'un gilet de cotonnade et coiffé d'un chapeau de feutre, s'est égaré, depuis mercredi, de la maison de ses parents, située rue Robertson, entre Columbus et Derbigny, ou à la Police du Quatrième District. 5 mai—4f

A LOUER.

Une maison solidement située rue Bienville No [illegible], entre [illegible], avec toutes les commodités [illegible]. S'adresser à E. P. [illegible]. 4 mai—4f

DOUZIÈME TABLEAU ANNUEL DE LA Compagnie d'Assurances du "HOPE" de la Nouvelle-Orléans.

Bureau No. 21, rue du Camp.

CONFORMÉMENT à sa charte, la Compagnie présente l'état suivant de ses affaires:

Primes reçues dans l'année expirée le 30 avril 1869			$[illegible]
Savoir, sur les risques d'incendie	$121,[illegible] 21		
de mer	65,[illegible] 21		
de rivière	27,[illegible] 52		
Montant au crédit du compte de profits et pertes			11,166
Pertes payées dans la même période, savoir, sur les risques d'incendie	16,[illegible]		
maritimes	[illegible] 77		
rivière	4,6[illegible] 40	20,[illegible] 10	
Moins, 15 0,0 remise aux assurés			
Réassurances	[illegible]		
Primes remises	[illegible]		
Taxes	[illegible]		
Loyer, souscriptions, dépenses, intérêt en moins	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Profits			$[illegible]
Montant réservé pour les risques non terminés au 30 avril 1869	$30,[illegible] 63		
Montant porté au fonds de réserve	[illegible]	55,[illegible]	
Dividende de VINGT POUR CENT comptant déclaré ce jour		[illegible]	
L'actif de la Compagnie est comme suit: Prêts garantis par première hypothèque sur des propriétés foncières dans cette ville	$126,1[illegible] 44		
Prêts garantis par nantissement à courte échéance	11,4[illegible] 21		
Billets pour primes à courte échéance	13,4[illegible] 77		
Actions de banque et autres actions (valeur actuelle du marché)			
Primes au fonds de perception	[illegible]		
Billets fonciers	21,3[illegible] 61		
En caisse	1[illegible] 16		
Total de l'actif	$355,389 69		

Le tableau ci-dessus est une copie exacte des livres de la Compagnie.

H. PEYCHAUD, Président.

Louis Barnett, Secrétaire.

Paroisse d'Orléans, Ville de la Nouvelle Orléans. Assermenté et signé par devant moi, ce 3 mai 1869. FELIX GRIMA, Notaire Public.

A une assemblée des Directeurs tenue ce jour, la résolution suivante a été unanimement adoptée: Résolu, qu'un dividende COMPTANT DE VINGT POUR CENT, libre de taxe, sur le capital de la Compagnie, provenant des profits de l'année échue le 30 avril 1869, soit déclaré, et payé à partir du 10 de ce mois, aux actionnaires ou à leurs représentants.

DIRECTEURS:
JOHN I. ADAMS, J. C. DENIS,
AUG. COUTURIE, T. H. BLAKE,
FELIX A. DUCROS, H. TUTE,
WM. ALEX. GORDON, P. MALOCHEE,
H. PEYCHAUD.
6 mai—1m

Fete de Mai DES TURNERS, AUX FAIR GROUNDS,

Le 9 et le 10 Mai.

UNE grande PROCESSION de la Société des TURNERS et de leurs invités qui doit partir de la Salle des Turners à neuf heures du matin et qui doit passer par les principales rues précédera le Festival le dimanche.

Les plus grandes préparations sont faites pour l'amusement des invités et des visiteurs. Dimanche grand concours d'exercices gymnastiques avec des prix convenables, sera ouvert à tous ceux qui voudront y participer. En outre un grand nombre d'autres concours et de jeux d'adresse ou de force physiques y compris des courses de vélocipèdes et autres seront arrangés. Deux bandes de musiciens, l'une pour les morceaux de concert l'autre pour les danses, seront présentes pendant toute la durée de la fête.

Pendant les deux journées, il y aura des tirs à la cible et des prix seront donnés aux vainqueurs.

Les amusements se termineront chaque soir par un brillant

Feu d'Artifice.

Les plus grandes précautions seront prises pour empêcher qu'il y ait aucun désordre, même le plus léger.

Prix d'entrée...........................$1 00

(Dames et enfants, gratis)

Au nom du Comité d'arrangement, A. HERTZBERG, Secrétaire. 2mai—2,4,7,8,9

De la viande fraîche, en tout temps! en mer, dans le camp et en marche.

Viande de Bœuf, de Stabler, dans des boîtes en fer blanc, réservées. GARANTIES POUR TOUS LES CLIMATS.

L'EXPÉRIENCE a prouvé la bonté de cette viande qui a fait ses preuves dans tous les climats. [illegible] à bord des navires, elle [illegible].

Pour les voyages en mer, elle est supérieure à la viande salée [illegible] Le [illegible] préparée en [illegible] le scorbut que produit l'usage constant de la viande salée.

Elle se conserve, sans longtemps, dans tous les climats.

A. C. PIERPONT & CO., Marchands de groceries en gros —Et— Receveurs de provisions, No 15 de la rue Nouvelle-Levée, Nlle-Orléans—Agents.

4mai—6t

Avis aux Contribuables.

Le dernier mois pour le paiement des taxes d'Etat.

BILLETS et Mandats de l'Etat de toutes les dénominations pour payer les Taxes d'Etat et à Taxe Spéciale d'où pour ce qui l'est vendre par le soussigné qui se chargera également de ses payer sans la pénalité de un [illegible] frais cette.

JOHN DOLHONDE, No 70 de la rue Carondelet. 7 avril—1m

PHOTOGRAPHIE ARTISTIQUE HENRY MANCELL,

73........RUE DU CAMP........73

PORTRAITS de toutes dimensions, sur papier, toile ivoire, porcelaine.

Epreuves instantanées.

Reproductions de marqueterie, de tableaux, de plans, dessins, cartes photographiques [illegible], Photo-Miniature, Photographie appliquée à l'industrie.

73........RUE DU CAMP........73

[illegible]—1m

CHEMISES! CHEMISES!

300 douzaines Chemises Françaises garanties pure toile.

LION & PINSARD,

151 et 153 Rue du Canal, près de Hémes.

Viennent de recevoir un bel assortiment de CHEMISES FRANÇAISES des plus belles.

Et un [illegible] dans les prix.

[illegible]

Chemises devants toile, poignets et cols toile: $30:36 la douz.

Ces chemises ont à Plis [illegible] Larges [illegible] à [illegible].

Coin LION & PINSARD 151 & 153 rue du Canal, coin de Holmes. 5mai—5 8 7

AVIS.

LA barque française Maires, capitaine Izardo, venant de Bordeaux, [illegible] les consignataires de ce bâtiment. Les [illegible], sont prévenus que cette [illegible] à la Douane [illegible].

V. J. DEJAN, 35, rue de la Douane. 5mai—3f

NI le capitaine, ni le consignataire de la barque française Maires ne payeront les dettes contractées par l'équipage du dit navire.

V. J. DEJAN, 35 rue de la Douane. 5mai—3f

Bureau de la Compagnie d'Assurance Mutuelle des Marchands.

Nouvelle-Orléans, 3 mai 1869.

A UNE élection qui a eu lieu le 3 du courant, les messieurs dont les noms suivent ont été élus Directeurs de cette Compagnie pour l'année courante: David McCoard, G. W. Nott, Chas. Briggs, Paul Fourchy, [illegible] Conrad, [illegible], J. W. Stringer, [illegible] J. Ducros et [illegible]. A une assemblée subséquente des Directeurs M. Paul Fourchy a été réélu Président à l'unanimité. G. W. NOTT, Secrétaire. 4 mai—15f

Attendu incessamment par les navires: Madras, Emile et Laure, Coromandel, Anne et Alice, de Bordeaux.

385 barriques vin rouge, Bourgeais, St Loubès et Bergerac, St Léonard, Pauillac, Côtes Françaises, etc.
[illegible] barils de Vins blancs de [illegible], côtes de Fronsac.
17 pipes Cognac (Charente) fine Champagne, en boîte bois, boîte de 4 fois Armagnac.
120 caisses 1 à 4 dz. Vermouth supérieur.
27 do 1 do Fruits à l'eau-de-vie, assortis.
20 do 1 do Fruits au jus.
25 do 1 do Abricots au jus.
100 do 1 do Champagne impérial.
[illegible] do 2 do Huile d'olive, 1/2 bilte.
20 do 1 do Cassis.

A vendre en magasin ou sous les clés de la Douane par V. J. DEJAN, 35 rue de la Douane. 4mai—6t

LA SOCIETE "EQUITABLE" d'Assurance de la Vie,

à New York.

ACTIF comptant actuel 31 mars 1869 ... $[illegible]
Revenu comptant annuel 31 mars 1869 ... $[illegible]
Nombre de polices émises en 1868 ... [illegible]
Assurance souscrite de ... $[illegible]

A. P. CLEVELAND, No 61 de la rue du Camp. Agent général en Louisiane. 6mai—31 PP

CAZAUX & VERGNOLE,

72........VIEILLE-LEVÉE........72

MAISON FONDÉE EN 1841.

IMPORTATION DIRECTE.

VIN rouge et blanc, Absinthe Kirsch, Vermouth, Cordiaux & Liqueurs, Marasquin, Curaçao, Anisette, Chartreuse Raspail, Cassis à la vanille, Crême de Moka, Fruits à l'eau de vie.

Prix modérés et qualité supérieure. 4 mai—1m

V. J. DEJAN

PRÉVIENT le public et les acheteurs en général que, nouvellement arrivé de Bordeaux, France, il vient de créer une maison dans les deux rues de la Douane No 35 qui n'avaient [illegible] de la [illegible], vins, cognacs, liqueurs, etc. 4mai—1m

TONIQUE DE DAVIDSON, POUR LES FIEVRES ET FRISSON.

L'expérience a prouvé que ce tonique est un des plus grandes découvertes du siècle. Il a emporté le premier prix à la Foire d'Etat. Tout le monde devrait l'avoir. A vendre par MM. E. J. HART & CO., HALL, LYONS & CO.

Et au dépôt de médicaments patentés de JOHN FLEMING (dépôt général) au No 4 de la rue de Chartres. 4 avril—1m

M. Madrara

A L'HONNEUR d'annoncer à ses amis et au public en général qu'il a fait l'ouverture de son magasin de porcelaines et articles de ménage au No 107 de la rue Royale, ancienne Orléans.

M. Madrara ayant été en Europe a pu choisir des marchandises des meilleures manufactures de France, d'Angleterre et des Etats-Unis, invite ses nombreuses clientèles à venir examiner son assortiment de Porcelaines décorées et blanches, Faïence anglaise, Pâte chine, Cristaux français et américains, Plaqué d'ici, Coutellerie en général et américaine, fabriquer le, etc, etc, qu'il offre à vingt cinq pour cent au-dessous de prix du marché. Quant aux soins des pratiques, ils sont laissés à la charge de M. A. Serio, attaché à la maison, et connu depuis longtemps dans ce genre d'affaires. 4mai—1m

A. BROUSSEAU & Co.,

17........Rue de Chartres........17

IMPORTATEURS ET MARCHANDS DE TAPIS, TOILES CIRÉES, NATTES Chine et coco, COUVERTURES de tables et de pianos, STORES DESSOUS DE TABLES, DEVANTS DE CHEMINÉES, NATTES, TOILES CIRÉES pour voitures et tables, TOILES CIRÉES (de) enamelled, ETOFFES A RIDEAUX, dentelle, reps, damas, CORNICHES, BANDES, FLECHES, GUIMPES, GLANDS, CRIN, PELUCHE, MOQUETTE, etc. 17 sept—1an—PP

B. GEO. BOULET,

Marchand de Groceries en gros Provisions à d'bateaux et Importateur de VINS FINS, EAUX-DE-VIE, ETC., Nos. 5 et 7 de la rue Front, et Nos 16 et 10 de la rue Fulton. Nlle-Orléans, Lo. 4 mai—1m

Loterie Nationale DE L'ILE DE CUBA.

PAR ordre de Son Excellence le Gouverneur Supérieur Politique de la Havane, les 25,000 Billets dont se composent la Loterie à chaque tirage, sont réduits à 20,000 jusqu'à nouvel ordre.

Dans chaque tirage il n'y aura d'ores que 20,000 Billets à 20 Dollars chaque. Le montant qui sera distribué à chaque tirage sera de 300,000 Dollars, divisés en 513 Lots, savoir:

1 Lot de	$100,000	$100,000
1 Lot de	20,000	20,000
1 Lot de	10,000	10,000
1 Lot de	10,000	10,000
2 Lots de	5,000	10,000
1 Lot de	2,000	2,000
4 Lots de	1,000	4,000
194 Lots de	200	40,800
99 Approximations à la centaine du premier lot de	250	24,750
99 Approximations à la centaine du second lot de	250	24,750
99 Approximations à la centaine du troisième lot de	250	24,750
9 Approximations à la dizaine du quatrième lot de	250	2,250
513 Lots		$300,000

Cette innovation aura lieu à partir du tirage No 825, de 4 mai 1869. Havane, le 1er avril 1869. L'Administrateur Général, FRANCISCO COMPRODON. 22 avril—3m

M. MANUEL BORNIO,

No. 63, RUE DE CUBA, à la Havane.

PREMIER sub collecteur d'exportation de Billets de Loterie, se charge de remplir tout ordre pour BILLETS DE LA LOTERIE DE LA HAVANE, à une commission raisonnable.

Pour toute autre information s'adresser à MM BORNIO & FRERE. No 77, Rue Gravier. 22 avril—3m

Loterie de la Havane!

LE soussigné, nommé PREMIER SOUS-COLLECTEUR D'EXPORTATION DE BILLETS DE LOTERIE dans la ville de la Havane, continuera à remplir les ordres pour BILLETS DE LA LOTERIE DE LA HAVANE, moyennant une commission modérée.

M BORNIO, No 63, rue de Cuba, Havane.

Pour plus de détails ou informations, s'adresser à MM BORNIO BROTHERS, au No 77 de la rue Gravier, Nouvelle-Orléans. 15 avril—1m

LOTERIE DE LA HAVANE

Les soussignés continuent à payer la prime la plus élevée pour les lots gagnants de la LOTERIE de la Havane.

Bornio & Brother, No 77 de la rue Gravier. 22 avril—3m

Proclamation du Maire.

Mairie de la Nouvelle-Orléans, Hôtel-de-Ville, 1er mai 1869.

CONFORMÉMENT à la charte de la ville, une élection aura lieu le [illegible] mai, [illegible] pour quatre Aldermen et sept Aldermen-Assistants—savoir:

Aldermen.
Un Alderman pour le Premier District, en remplacement de Thomas Maxey.
Un Alderman pour le Deuxième District, en remplacement de Ed Boigny.
Un Alderman pour le Troisième District, en remplacement de Louis Pessou.
Un Alderman pour le Quatrième District, en remplacement de Peter Kaiser.

Aldermen-Assistants.
Un A. de man Assistant pour le Premier Ward, en remplacement de J. J. Rose.
Un Alderman-Assistant pour le Deuxième Ward, en remplacement de [illegible].
Un Alderman-Assistant pour le Troisième Ward, en remplacement de [illegible].
Un Alderman-Assistant pour le Quatrième Ward, en remplacement de [illegible].
Un Alderman-Assistant pour le Sixième Ward, en remplacement de [illegible].
Un Alderman-Assistant pour le [illegible] Ward, en remplacement de [illegible].

[illegible]

JOHN R. CONWAY, Maire. JOHN W. OVERALL, Secrétaire. 1mai—[illegible]

Bureau de la Société d'Assurance mutuelle de Bienfaisance et d'Assurance de la Vie, de Louisiane

RUE CARONDELET No. 120.

Nouvelle-Orléans, 3 mai 1869.

LES membres de cette Société dont les noms suivent sur le [illegible] d'assistance [illegible] sont [illegible] et à [illegible] l'amende. R. H. YOUNG, secrétaire.

Bureau du Surintendant général du Grand Chemin de Fer de la Nlle Orléans, de Jackson et du Nord.

Nlle-Orléans, 1er mai 1869.

CHANGEMENT—DÉPARTS.

A partir de DIMANCHE, le 2 courant, les convois de passagers quitteront la Nlle-Orléans à 7 heures du matin et à 5 [illegible] du soir; et les convois arriveront à [illegible].

T. S. WILLIAMS, Surintendant général. 2 mai—6f

Société de l'Opéra de la N. Orléans

CONFORMÉMENT à la résolution des Directeurs adoptée le 29 du mois dernier, une [illegible] sur les actions [illegible] payable au bureau de la Compagnie [illegible] au No [illegible]. ALFRED ROMAN, président. 4mai—10f

Mme ROBERT,

193........RUE CANAL........193

Entre Bourgogne et Remparts.

DENTELLES RICHES et CHALES en DENTELLES, MODES NOUVEAUTÉS ET CONFECTIONS des dernières modes de Paris. 17 avril—1m

BLANCHISSEUSE.

ON a besoin immédiatement d'une bonne BLANCHISSEUSE. S'adresser rue de Chartres, No. 196 (près St Jean), maison Fonteneau. 4mai—6f

Corde de Manille, Corde de Manille

D'[illegible] de la meilleure qualité de Lawrence Waterbury & Co, de New York, [illegible] en vente aux prix de la manufacture par MARSHALL J. SMITH, No 51 de la rue [illegible]. 1avril—1m

Professeur de Français.

UN Français d'un âge mûr, qui a été instituteur en France pendant de longues années, demande une place dans une famille [illegible], donnerait des leçons de français, et l'arithmétique [illegible]. S'adresser A. T. P. Boîte 137, Nouvelle-Orléans. 7 mai—3f

DR. A. DUCATEL,

193........ESPLANADE........193

CONSULTATIONS DE 4 A 8 P. M. 2mai—1m

JOS. BRANDNER, MARCHAND TAILLEUR,

39........BOURBON........39.

Entre Douane et Bienville. Autrefois rue de Chartres No 34. [illegible]

SELLES........$5........SELLES.

A CINQ PIASTRES.

2000 SELLES 8 lles McClellan à $5. 200 Fusils de chasse à $2 à $10. 300 paires Chaînes tracés, à $5 et $1 la paire.

—Egalement—

Un grand stock de quincaillerie, à bas prix à vendre par E. B. HUNCHILL & BRO. Successeurs de Taylor & Churchill, No 41 de la rue des Magasins. 2 mai—1m

Messieurs, Sachez-le!

100 douzaines de Chemises françaises, toutes de toile pure et venant d'être reçues par le steamer Toulouse.

A vendre à $60 la douzaine, Elles valent $90.

QUÉBRE & NIPPERT, No 157 de la rue du Canal. 5avril—1m PP

A. SIMON

94....PASSAGE DE LA BOURSE....94

LIBRAIRIE. Brochures, Journaux, Fournitures de Bureau, etc. Reçoit des abonnements à toutes les publications périodiques. Sert on à domicile. 25 avr—1m

AVIS.

UN Français qui ne peut donner les meilleures recommandations qui seraient la France, s'offrant au [illegible] de la [illegible] [illegible] 30 avril.

A LOUER—ENSEMBLE OU SÉPARÉMENT, la maison No 91, rue des Grands Hommes, entre Champs-Elysées et Marigny, ainsi que l'écurie qui y touche. La maison contient six chambres et un office; la cuisine est à étage, il y a une cour et [illegible]. Pour de plus amples informations, s'adresser à VALLÉE, coin Enghien et Levée, ou à E. VALLÉE, coin Grands Hommes et Enghien. 1avril—1m

Bœuf Mess.

POUR MOINS QUE MOITIÉ PRIX DU PORC. On peut avoir du bœuf mess de qualité supérieure, marque Victoria (Kingsberg & Nash) sur lequel l'attention est appelée.

PERKINS, SWENSON & Co., coin Carondelet, coin Union. 2avril—1m

BISMARK

CE fameux établissement dont la vogue ne cesse de s'accroître se recommande par les tours de BONNE BIÈRE, DE JEUX D'ECHECS, DE CARTES, DE DOMINOS, etc.

Concert tous les soirs.

Restaurant à la carte. 1mars—1an,Mer.,J.D

M. ULRICH, FABRICANT DE MALLES

Nos 33 & 35, rue Conti, Entre les rues Chartres et Vieille-Levée.

Il vend les Malles et les Valises aux prix de fabrique et fait les Malles sur commande. Il répare les Malles. 30 mars—1m

IMMENSE ASSORTIMENT DE Devants de Chemises unis et brodés, Toiles fortes et légères, REÇU PAR

P. BRIERRE,

Rue de Chartres, 3, (au premier)

Ainsi qu'un grand choix de Draps de lit, Mouchoirs en [illegible] et Linge de table, serviettes. Linge damassé de table, lits et Bonnets. 1mai—3f

LOTERIES.

Tirage de Loterie de l'Etat de la Louisiane

POUR LE 5 MAI—CLASSE 1[illegible].

76 23 35 58 9 73 11 28 72 41 8 45

Les tirages ci-dessus, publiés dans tous les principaux journaux, se font en public et journellement, dans le même de la Compagnie.

C. T. HOWARD, Président, R. [illegible], [illegible] Union, Nlle-Orléans. En témoignage, nous apposons notre signature, Nouvelle-Orléans, Louisiane, ce [illegible] jour de janvier 1869.

ADAM GIFFEN, JOHN L. LEWIS, P. F. WILDER, Commissaires.

Méfiez-vous des fausses Loteries.

Compagnie de la Loterie de l'Etat de la Louisiane.

(Incorporée le 17 août 1868.)

Chas. T Howard........Président.

Loterie de Numéros Simples. GROS LOT......$25,000.

Classe C.

Tirage, le SAMEDI, 15 mai 1869, à la Nlle-Orléans.

—PLAN—

18,000 billets........254 lots gagnants.

1 lot de $25,000
1 lot de $[illegible]
1 lot de $[illegible]
[illegible]

LOTS D'APPROXIMATION.

[illegible]

254 lots s'élevant à .... $[illegible]

Billet entier $10, demi-billet $5, quart de billet $2 50, huitième de billet $1 25.

Explication des lots d'approximation.

[illegible]

CHAS T HOWARD, président, Lock Box 694, Bureau de Poste de la Nlle-Orléans.

Mme OLYMPE

A l'honneur d'informer sa clientèle et les dames de faire LE [illegible] 3 mai, au No 146 rue du Canal. 1er mai—1m

AUGUSTE BROUÉ CAMPEMENT-RESTAURAT

(Old Prairie)

72........Rue de Chartres........72

M. AUGUSTE BROUÉ annonce à ses amis et au public [illegible] qu'il a ouvert son établissement. [illegible]. 1er mai—1m

RÉOUVERTURE

De Lake Park House et Restaurant de N. MILLER,

au Lac, à l'extrémité du Nouveau Canal.

LA RÉOUVERTURE de cet établissement aura lieu le samedi 1er mai. [illegible].

De bonnes chambres pour repas et ménage y sont [illegible].

N. MILLER, Lake Park House. 5mai—6m

AVIS.

A partir de SAMEDI, 1er mai 1869, le bateau à vapeur WARREN BELLE reprendra ses voyages de la rivière à St Martinville [illegible] à [illegible] et à l'arrivée du convoi de midi, de la Nouvelle-Orléans.

Par ordre, T. D. HINE, Surintendant. 4av—1m

LONDON & LANCASHIRE, FIRE INSURANCE COMPANY

CAPITAL, [illegible]

—ET—

Compagnie d'Assurance Maritime ANGLAISE ET ETRANGÈRE LIMITÉE.

Capital, un million, en or.

LE soussigné est [illegible] à couvrir les risques de feu et [illegible]. Pertes [illegible].

R. G. MUSGROVE, Agent, 10 de la [illegible]. 11 avril—1m PP

LOTERIE DE LA HAVANE.

La PRIME la plus élevée est payée pour les lots gagnants de la LOTERIE de la Havane, par

Bornio & Brother, No 77 de la rue Gravier. 22 avril—3m

Maisons de jeu

Le Nouvel EL DORADO,

50........RUE ST-CHARLES........50

La plus grande maison de jeu du monde.

Une belle salle de Keno au premier. 1er mai—1m PP [illegible]

GOLDEN GATE SALOON,

13........RUE ROYALE........13

Tous les JEUX de BANQUE y sont joués.

La plus Grande de de KENO de la ville, (40 sur 100 places de prix d'honneur)

Le mineurs et les personnes ivres ne sont pas admis. 30 avril—1m PP

BELLE UNION,

17........RUE ST CHARLES........17

Magnifiques Salles, bien aérées, Ouvertes tous les matins à 9 heures. On y joue tous les jeux de banque.

BELLE SALLE DE KENO au premier ou l'on trouvera tout le confort. Installation des [illegible]. [illegible]. N. B.—Le Keno s'ouvre, le dimanche, à 10 heures du [illegible].

Il y a une entrée privée dans la rue de la Commune, près du bureau de la Compagnie du Gaz. 2avril—1m P.

EUREKA.

Maison de jeu autorisée par la loi.

44........ST CHARLES........44

S'OUVRE tous les jours à 9 heures A. M. On y joue tous les jeux de banque [illegible]. Les bons sont servis à 10 heures du soir. Les individus ivres et les mineurs ne sont pas reçus. L'ordre le plus strict est maintenu. 6avril—1m PP

$55, $55, $55, $55, $55

Machine à coudre de GROVER & BAKER,

Pour les familles—Machine qui ont remporté les premiers prix.

Excellentes sous les rapports suivants:

BEAUTÉ et élasticité du point.
Perfection et simplicité de la Machine.
Usage des deux fils directement des bobines.
Aucun rapprochement des coutures à la main et aucune perte de fil.
Grande marge d'application, sans changement d'ajustement.
La couture retient sa beauté et sa fermeté après blanchissage et repassage.
Ces machines font ce que font les autres et exécutent, en outre, les plus jolies broderies permanentes.
Le premier prix — La Croix de la Légion d'Honneur — a été décerné aux représentants de Machines à coudre de GROVER & BAKER à l'Exposition Universelle de Paris, en 1867. Elles sont donc supérieures à toutes les autres.

Le Dépôt est au No 183 de la rue du CANAL. 16fév—3m PP. Nlle Orléans.

SIEG & KRUG,

58........DOUANE........58

IMPORTATEURS DE MARCHANDISES SECHES ETRANGÈRES

—ET—

Agents pour la vente du FIL de BOBIN de d'ALEXANDER.

MM. Sieg & Krug ont constamment en magasin un fort stock de ce célèbre fil qu'ils offrent au commerce à des prix très réduits et à des conditions avantageuses. 17 avril—1m—PP

DENTISTES.

Le Dr. CHARLES E. KELLS DENTISTE.

Cabinet et domicile, No 14 rue Dauphine, Même maison après le rue de Canal, près de Lopez.

Extraction de dents sans souffrance, et soin donné aux [illegible] de [illegible]. 9 mars—1m

Changement de domicile.

[illegible] DENTISTE, 131 [illegible] CANAL [illegible]. [illegible].